Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
04/04/18	15/05/18	2018-3152

1. Intitulé du projet

Extension des réserves du SUPER U NORT SUR ERDRE et déplacement de l'espace drive courses U.com. Création parking aérien en R+2

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : SCI LE PONT ST GEORGES

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Christian BOURE

RCS / SIRET : 3 3 7 5 2 8 4 6 7 0 0 0 2 6

Forme juridique : SCI (6820 A)

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Création d'un parking aérien sur l'emprise du parking actuel situé devant la surface de commerciale à l'enseigne SUPER U.

- Emprise du parking sur 3 niveaux (R + 2).

- Le stationnement actuel rez de chaussée est de 198 places, après travaux il comptabilisera 397 places (134 places au rez-de-chaussée (y compris drive U), 128 places au R+1 et 135 places au R+2.

- Agrandissement des réserves en façade latérale et déplacement de l'espace drive U en façade.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

- Réalisation d'un parking aérien (en R+2) comportant 397 places en superstructure du parking rez-de-chaussée existant pour les besoins de l'exploitation.

- Il n'y aura pas d'imperméabilisation supplémentaire.

- Architecture définie en concertation avec les services de la mairie de NORT-SUR-ERDRE.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Les travaux débuteront par le térrassement (le niveau actuel du parking rez-de-chaussée sera conservé à l'identique, les superstructures du parking aérien seront mises en place (structure métallique sur fondations béton), gros oeuvre, charpente métallique, bardage métallique et bois.

- Après obtention des autorisations et délais de recours administratifs, le chantier devrait s'étaler sur 10 mois environ.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Le parking sera alors en capacité d'accueil de la clientèle et de répondre aux besoins de l'activité (bornes de recharge électrique, service drive U, stationnement vélos, places PMR, futures et jeunes mamans) pour un tel projet.

- Les accès seront conservés à leur emplacement actuel (voir plan de masse joint).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Une demande de permis de construire.

- Réglement du PLU zone 1AU e-c.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Surface totale du terrain. - Surface de plancher. - Surfaces des espaces verts. - Surface affectée aux stationnements (emprise au sol)	- 14640 m² - 7671 m² - 534 m² - 4475 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

5, rue de l'ERDRE
44390 - NORT SUR ERDRE

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 1 °49'76"38 **Lat.** 47°44'09"41

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c) 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** __°__'__"__ **Lat.** __°__'__"__

Point d'arrivée : **Long.** __°__'__"__ **Lat.** __°__'__"__

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui [X] Non [ ]

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui [ ] Non [X]

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

SANS OBJET

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF de type 2 - Vallée et Marais de l'Erdre
En zone de montagne ?	☐	☒	Sans objet
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Sans objet
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Sans objet
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Sans objet
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Sans objet
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Sans objet
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Sans objet

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	Sans objet
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Sans objet
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Sans objet
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Sans objet
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Sans objet
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Marais de l'Erdre 850 mètres (voir carte jointe)
D'un site classé ?	☐	☒	Sans objet

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le site n'engendrera pas de prélèvement direct d'eau. Il n'utilisera que le réseau d'adduction en eau potable comme c'est le cas actuellement.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	SANS OBJET
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le terrain d'assiette est quasi plat (pente du parking existant vers le fond du terrain d'environ 2%). Le niveau du parking existant en enrobé sera conservé . Les autres niveaux venant en superstructure.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	SANS OBJET (niveau du sol existant conservé).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	SANS OBJET (niveau du sol existant conservé).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	SANS OBJET

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	SANS OBJET
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	SANS OBJET (niveau du sol existant conservé).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	SANS OBJET
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	SANS OBJET
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	SANS OBJET
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le projet implique la circulation de la clientèle et des livraisons comme c'est le cas actuellement.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Les nuisances sonores engendrées par le projet proviendront essentiellement du trafic induit par la circulation de la clientèle et des livraisons. Ces nuisances sont toutefois à relativiser compte-tenu du contexte déjà existant.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☒ ☐	☐ ☒	- Seules les activités de cuisson (existantes et inchangées) pourront être à l'origine d'odeurs (boulangerie,...) - Sans objet pour le parking aérien.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	SANS OBJET
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Le projet est source d'émission lumineuses du fait de son éclairage extérieur (façades, parkings, cheminement..). Le pilotage des éclairages sera géré par l'installation d'une gestion technique centralisée et se fera sur une plage horaire et sur seuil de luminosité. Les éclairages extérieures seront éteints une heure au plus tard après la fermeture du magasin au public.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	SANS OBJET
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les eaux pluviales du projet seront rejetées vers le réseau public comme c'est le cas actuellement. Il y aura peu d'imperméabilisation supplémentaire dans le cadre de ce projet. Réalisation essentiellement sur des zones déjà imperméabilisées
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	- Le projet produira des eaux usées qui seront traitées avant rejet dans le réseau public existant comme c'est déjà le cas aujourd'hui. - Dispositions existantes au magain actuel.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	- Le projet sera source de déchets, non dangereux (principalement emballages, cartons et plastiques, invendus). Les déchets dangereux constitués par les piles et tubes fluorescents seront évacués et traités selon la réglementation en vigueur. - Dispositions existantes au magasin actuel.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le site n'est concerné par aucun monument historique, site archéologique ou paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	SANS OBJET

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

SANS OBJET

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

SANS OBJET

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

SANS OBJET

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Situé au coeur de ville, le projet de création du parking aérien prend place sur l'espace parking rez-de-chaussée déjà existant. Il viendra en superposition sur 2 niveaux supplémentaires. Le projet n'apporte aucune nouvelle nuisance supplémentaire. La réalisation de ce projet s'intègre dans le zone 1AUe-c du réglement du PLU. Il répondre aux besoins en stationnement à la fois à la clientèle et au personnel. Pour ces raisons, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement fournies par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-dessous en indiquant les éléments joints au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les pièces ou annexes utiles au projet.

Objet
- Plan cadastral. - Plan de masse actuel. - Plan de masse futur. - Perspectives.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués ☒

Fait à : NORT SUR ERDRE

le : 29/03/2018

Signature

SCI LA BOCCA
Au Capital de 300 000 €
5, rue de l'Erdre
44390 NORT sur ERDRE
Tél. 02 51 12 00 20
Siret : 534 882 972 00019